



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
10 janvier 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement**

Deuxième session

Genève, 7-9 novembre 2018

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du
financement du développement sur sa deuxième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 9 novembre 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	3
A. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	6
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes	8
III. Questions d'organisation.....	15
A. Élection du Bureau	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
C. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	15
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	16
II. Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 9 novembre 2018. Le Président du Conseil du commerce et du développement a ouvert la session.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

A. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant le Maafikiano de Nairobi*, par lequel les États membres se sont engagés à renforcer leur appui au rôle que la CNUCED joue dans la mise en œuvre du financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en sa qualité d'organe de référence du système des Nations Unies pour l'examen intégré des questions touchant au commerce et au développement ainsi que des questions apparentées dans les domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable,

Réaffirmant qu'il faut que la CNUCED poursuive ses importants travaux sur le financement du développement, afin de renforcer sa capacité d'appuyer les pays en développement,

Soulignant qu'il importe de tout mettre en œuvre pour réaliser l'ensemble des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 17,

1. *Prend note* de la résolution 69/319 de l'Assemblée générale intitulée « Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine » et rappelle les Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains ;

2. *Recommande* à la CNUCED de poursuivre ses travaux de fond sur les effets systémiques que les crises et les problèmes de viabilité de la dette ont sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en accordant une attention particulière à la viabilité à long terme de la dette, et d'intensifier ses travaux sur les systèmes d'alerte précoce ;

3. *Constate* que les précédentes crises financières et économiques ont considérablement aggravé la pauvreté, et souligne que les stratégies mises en œuvre pour y remédier ont parfois exacerbé les inégalités de revenu et de richesse ;

4. *Considère* que les droits de tirage spéciaux jouent le rôle d'avois de réserve internationaux, sait que les émissions de droits de tirage spéciaux ont aidé à reconstituer les

* TD/519/Add.2.

réserves internationales lors de la crise financière et économique mondiale, contribuant ainsi à la stabilité du système financier international, notamment dans les pays en développement, et à la résilience économique mondiale, et estime qu'il faut continuer d'examiner le rôle des droits de tirage spéciaux, y compris celui qu'ils pourraient jouer dans le système international de réserve ;

5. *Constate* qu'il convient de moins s'en remettre, par défaut, aux notations de crédit faites par des agences de notation, notamment en matière de réglementation, et de promouvoir dans ce domaine une concurrence accrue et des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, recommande aux institutions financières et bancaires internationales de continuer à renforcer la transparence des mécanismes de notation des risques, estimant que les cotations du risque souverain devraient reposer le plus possible sur des paramètres objectifs et transparents, ce qui peut être facilité par des données et des analyses de qualité, et encourage la CNUCED à poursuivre ses travaux sur la question ;

6. *Souligne* que le contrôle des mouvements de capitaux demeure pour les États souverains un outil utile, qui doit être utilisé avec modération et précaution de manière à ne pas empêcher les entrées de capitaux, mais plutôt à gérer judicieusement les effets des inversions des flux et les coûts qui y sont associés ;

7. *Recommande* que les mesures prises pour faire face aux nouvelles formes de crise de la dette aient pour objectif de réduire la pauvreté, les inégalités, les asymétries et les effets des autres facteurs à l'origine de la crise financière mondiale, et non de les exacerber ;

8. *Recommande également* aux pays d'appuyer le multilatéralisme et d'éviter toute forme d'unilatéralisme qui nuise à la viabilité de la dette des pays concernés et, à cet égard, leur demande instamment d'éviter de prendre des mesures coercitives unilatérales, notamment des sanctions illégales, qui constituent un obstacle au développement, en particulier pour les pays en développement, compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 58/198 du 23 décembre 2003, et du rapport du 12 août 2005 portant la cote A/60/226 qui a été soumis à l'Assemblée sur cette question ;

9. *Note avec préoccupation* que l'encours total de la dette extérieure des petits États insulaires en développement a plus que doublé entre 2008 et 2017, que le ratio moyen dette/produit intérieur brut (PIB) est passé de 28,3 % à 58,2 % sur la même période, celui de certains petits États insulaires en développement ayant largement dépassé 100 %, et que le ratio dette extérieure/exportations a atteint le chiffre vertigineux de 163,8 % en 2017 ;

10. *Salue* les efforts des créanciers, qu'elle invite à faire preuve d'une plus grande souplesse à l'égard des pays en développement frappés par une catastrophe naturelle de manière que ces pays puissent résoudre leurs problèmes d'endettement, compte tenu de leur situation économique et sociale et de leurs besoins propres ;

11. *Souligne* que les initiatives visant à remédier aux vulnérabilités liées à l'environnement et à l'accroissement de la dette des petits États insulaires en développement doivent tenir compte des obstacles persistants qui entravent la transformation structurelle de nombreux pays à revenu intermédiaire, y compris des petits États insulaires en développement, et que leur portée doit être élargie pour tenir compte des questions relatives à la viabilité à long terme de la dette ;

12. *Se félicite* de l'initiative de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes prévoyant la remise de dettes en échange de mesures d'adaptation aux changements climatiques, qui peut contribuer à atténuer les conséquences des changements climatiques et à s'y adapter, tout en allégeant le poids de la dette des pays des Caraïbes ;

13. *Prend acte* des mesures prises récemment par la communauté internationale pour faciliter l'accès de tous les pays en développement au financement public international, telles que les augmentations de capital de la Banque mondiale, et recommande en outre que les critères actuels d'admissibilité à l'octroi de ressources financières à des conditions favorables soient revus afin que les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire puissent en bénéficier, par exemple en intégrant à ces critères des indicateurs de vulnérabilité environnementale ;

14. *Prie* la CNUCED de poursuivre ses travaux en cours sur l'analyse de la viabilité à long terme de la dette et d'approfondir son évaluation des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable afin de tenir compte des besoins en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ainsi que des conséquences des catastrophes naturelles ;

15. *Prend note*, en insistant sur le fait que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles à l'appui des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains, des initiatives prises récemment par le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe des Vingt pour souligner qu'il importe de bien communiquer, enregistrer et suivre les données sur la dette au niveau national, et invite les pays donateurs à envisager d'accroître leur appui aux programmes de coopération technique visant à renforcer les capacités d'administration de la dette en aval ;

16. *Engage* les organismes des Nations Unies, notamment le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les autres parties intéressées, à continuer de mener des travaux analytiques et de fournir aux gouvernements, à leur demande, des conseils de politique générale et une assistance technique dans les domaines de la gestion de la dette et de l'exploitation et de l'entretien des bases de données et, à cet égard, recommande que la CNUCED poursuive ses travaux d'analyse et de synthèse et ses activités d'assistance technique sur les questions concernant la dette, notamment l'exécution du Programme SYGADE, afin qu'ils contribuent non seulement à l'amélioration du caractère actuel et de l'exactitude des données sur la dette, mais aussi à la disponibilité des données du secteur public et d'autres données pertinentes, notamment celles relatives aux dettes jusqu'ici non comptabilisées ou cachées, aux passifs éventuels et aux titres d'emprunt plus complexes ;

17. *Réaffirme* que le respect de tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement demeure primordial et qu'il convient d'examiner attentivement la structure et l'utilisation des instruments de financement mixte pour veiller à ce que les projets ayant recours à ce type de financement, notamment les partenariats public-privé, assurent une répartition équitable des risques et des avantages, prévoient des mécanismes de responsabilisation bien établis et respectent les normes sociales et environnementales afin que les coûts des partenariats public-privé soient pris en considération dans l'analyse de la dette ;

18. *Souligne* qu'il demeure crucial que les engagements pris en matière d'aide publique au développement soient honorés ; les pays qui fournissent une telle aide ont réaffirmé leurs engagements en la matière, dont celui pris par de nombreux pays développés consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et 0,15 à 0,20 % de ce montant aux pays les moins avancés, et exhorte tous les autres pays à redoubler d'efforts pour accroître leur aide publique au développement et à prendre des mesures concrètes supplémentaires pour atteindre leurs objectifs en la matière ;

19. *Recommande* de contribuer, au cas par cas, à la restructuration de la dette grâce à son allègement, voire, le cas échéant, à son annulation, pour prévenir, gérer ou régler les crises de la dette ;

20. *Engage* les gouvernements à tenir compte du fait que des porteurs d'obligations minoritaires peu enclins à coopérer ont les moyens de s'opposer à une restructuration des obligations d'un pays traversant une crise de la dette et invite les débiteurs et les créanciers à s'entendre pour établir les contrats obligataires en conséquence ;

21. *Constate* que, conformément au document final TD/519/Add.2 de la CNUCED, aux résolutions 72/203, 69/313 et 63/303 de l'Assemblée générale et à la résolution 2011/39 du Conseil économique et social, et dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement et des conférences quadriennales de la CNUCED, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement fournit des conseils et élabore des analyses techniques, notamment des recommandations relatives aux questions systémiques concernant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui devront être

présentées au Conseil économique et social lors de son débat de haut niveau, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement ;

22. *Rappelle* la décision prise par le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/39 et recommande que l'Assemblée générale examine cette question à sa soixante-treizième session, afin d'appuyer les travaux du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, conformément aux résolutions A/RES/71/215 et A/RES/72/203 ;

23. *Rappelle également* que l'Assemblée générale a demandé que le Groupe intergouvernemental d'experts présente les résultats de ses travaux, à titre de contribution régulière, au Forum sur le suivi du financement du développement (résolution 72/204 de l'Assemblée générale, par. 27) et, à cet égard, recommande que les résultats des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts soient régulièrement présentés, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement, au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

*Séance plénière de clôture
9 novembre 2018*

B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes

1. À sa séance plénière de clôture, le 9 novembre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté un ensemble de recommandations concertées qui seront soumises au Conseil du commerce et du développement pour examen (voir chap. I, sect. A).

Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

2. À sa séance plénière de clôture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté les thèmes et les questions d'orientation de sa troisième session tels qu'ils figurent dans le document officieux distribué en salle (annexe I).

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

3. La Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies¹ a souligné l'importance de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement dans un contexte de vulnérabilité croissante de la dette des pays en développement. Elle a appelé les participants à examiner comment les pays en développement, qui étaient de plus en plus exposés à « l'exploitation de la dette à des fins commerciales », pouvaient préserver une marge d'action suffisante pour faire face de manière adéquate à une conjoncture et à une gouvernance internationales défavorables et pour protéger le bien-être de leur population. Elle a en outre appelé à un examen équilibré des risques et des possibilités découlant du recours à la dette comme instrument de financement, dans le contexte plus large de la nécessité d'accroître les fonds consacrés au développement. Elle a souligné qu'il importait de renforcer les synergies entre New York et Genève sur ces questions et a demandé à la CNUCED de continuer à proposer des idées novatrices sur la mobilisation des ressources financières au service d'un développement durable et solidaire.

¹ Déclaration vidéo.

4. La Présidente du Conseil économique et social² s'est également félicitée de l'opportunité du thème de la session et du fait que celui-ci pourrait contribuer à ce que l'endettement souverain finance les investissements nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Constatant que de nombreux pays en développement connaissaient actuellement des difficultés financières et des problèmes d'endettement, elle a souligné que le contexte mondial avait grandement contribué à détériorer la viabilité de la dette des pays en développement et que les changements climatiques avaient un impact important sur les petits États insulaires en développement. Elle a demandé aux participants de s'attacher à satisfaire l'obligation impérieuse qu'avaient les pays en développement de faire face aux besoins d'investissement liés aux objectifs de développement durable sans alourdir le fardeau de leur dette, et de déterminer ce que la communauté internationale pouvait faire pour appuyer ces efforts, notamment par des mécanismes plus efficaces de restructuration de la dette souveraine qui permettraient d'éviter de futures situations d'insolvabilité. Citant l'engagement pris par le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de réfléchir à des instruments novateurs et à des moyens d'optimiser l'action des créanciers publics, elle a encouragé les participants, pour faire face à la vulnérabilité croissante de la dette, à examiner d'autres possibilités d'action qui pourraient contribuer de façon notable aux débats du Forum qui se tiendra en 2019.

5. Le Président de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a exposé les causes profondes de l'accroissement de la vulnérabilité des pays en développement à l'endettement, à savoir l'avancée effrénée de la financiarisation et l'exposition élevée des pays en développement aux risques financiers sur lesquels ceux-ci n'avaient guère de contrôle. Il a souligné le rôle important que jouent l'ONU et la CNUCED dans la promotion d'approches différentes et favorables au développement en matière de gouvernance économique mondiale en s'appuyant sur les travaux de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international.

6. La Vice-Présidente-Rapporteuse de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts a rappelé la gravité et la complexité du surendettement et des difficultés financières que connaissent de plus en plus les pays en développement, et elle a souligné qu'il importait de donner à ces pays les moyens, notamment grâce à des sources de financement nouvelles et fiables, d'atteindre leurs objectifs, notamment les objectifs de développement durable. Elle a exhorté les pays avancés à donner suite au Programme 2030 et à accélérer sa mise en œuvre, ainsi qu'à faire preuve de plus d'ambition en matière de financement, de transfert de technologie et d'appui au renforcement des capacités.

7. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED s'est également déclarée préoccupée par la détérioration de la viabilité de la dette des pays en développement et par la nécessité de trouver des solutions systémiques à l'endettement mondial croissant. Elle a souligné les difficultés qu'avaient entraînées dans les pays en développement les politiques inadéquates mises en œuvre pour surmonter la crise financière mondiale de 2008 et réaffirmé que la CNUCED, en tant que l'un des cinq principaux acteurs institutionnels du suivi et de l'examen du financement du développement, jouait un rôle particulier en vue de résoudre ces difficultés dans une optique de développement. Elle a en outre souligné qu'il importait au plus haut point de créer de fortes synergies entre le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et l'ensemble du processus de suivi des Nations Unies. Elle a remercié la Fondation Friedrich Ebert pour l'appui apporté à l'occasion de la session.

8. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, présentant la note d'information élaborée par le secrétariat pour la session, a fait observer que les crises de la dette avaient connu une évolution rapide ces dernières années dans les pays en développement, dont beaucoup avaient bénéficié des initiatives antérieures d'allègement de leur dette. Il a souligné que la dette était le revers de la médaille de la prospérité et s'est dit préoccupé par le fardeau disproportionné qu'imposaient les

² Déclaration vidéo.

programmes d'austérité, qui restreignaient la croissance et accentuaient les déséquilibres macroéconomiques dans les pays en déficit. Dans le même temps, et malgré les appels renouvelés en faveur du renforcement du multilatéralisme, la recherche de méthodes plus systématiques de réforme des mécanismes de restructuration de la dette souveraine n'avait pas suscité un grand intérêt au niveau multilatéral.

9. Des représentants de groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont fait l'écho, d'une manière générale, des préoccupations suscitées par les problèmes importants et croissants que posait la dette dans les pays en développement, et ils ont souligné la façon dont cela entravait les efforts visant à intensifier la mobilisation des ressources intérieures pour honorer les engagements liés aux objectifs de développement durable. Les représentants des groupes régionaux et les délégations étaient mécontents de l'approche actuelle du Fonds monétaire international, dont les méthodes d'évaluation de la viabilité de la dette et les programmes d'ajustement axés sur l'austérité constituaient un obstacle au développement. Après avoir souligné que les difficultés financières actuelles des pays en développement étaient dues aux marchés financiers spéculatifs, dont les pratiques obscures s'étaient coupées des réalités économiques fondamentales, une délégation a demandé que l'on s'efforce au niveau multilatéral d'enrayer ces pratiques et d'adopter une approche ouverte et éthique de la gouvernance économique mondiale. Des délégations ont également noté que la vulnérabilité largement reconnue des pays en développement aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux, comme dans le cas des petits États insulaires en développement, s'étendait aux pays en développement sans littoral et aux pays régulièrement touchés par de graves sécheresses. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la CNUCED, en tant qu'organe de référence pour les questions liées à la dette, jouait un rôle notoire notamment dans l'amélioration des mécanismes de restructuration de la dette souveraine et dans le renforcement de la gestion et de la transparence de la dette en aval. Appuyé par plusieurs représentants, il a demandé que ce rôle soit renforcé.

B. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a organisé cinq réunions-débats, dont il s'est inspiré pour établir les recommandations concertées.

Nouvelles vulnérabilités à l'endettement des pays en développement – la situation actuelle

11. Au cours de la première réunion-débat, les trois intervenants ont souligné qu'il était impossible de prendre la mesure des tensions financières accrues que subissaient les pays en développement sans en comprendre les causes et les conséquences systémiques. Un intervenant a fait observer que, dans les pays avancés, la réponse à la crise financière avait été l'austérité, et que la non-réglementation des marchés financiers avait eu des effets négatifs sur l'économie tant dans les pays en développement que dans les pays avancés.

12. Un intervenant a déclaré que la vulnérabilité des pays en développement ne tenait pas à leur incapacité à s'organiser et à se ménager une marge d'action, mais qu'elle découlait des contraintes d'un monde où les paramètres de la politique publique étaient déterminés par des marchés financiers internationaux non réglementés. Même si les banques trop grandes pour faire faillite étaient protégées par les gouvernements nationaux, elles n'avaient pas à répondre de leurs actes. Il en était résulté une financiarisation mondiale et une « exploitation de la dette à des fins commerciales » qui avait envahi les activités des ménages et des entreprises. À l'échelle mondiale, en raison de la baisse des salaires des travailleurs et de la diminution de la capacité des banques de développement à soutenir l'entrepreneuriat, un nombre croissant d'unités économiques n'avaient d'autre choix que de recourir toujours plus à l'endettement.

13. Un autre intervenant a fait observer qu'il était nécessaire de faire en sorte que la finance soit exclusivement au service de l'économie réelle, et non l'inverse, et que les

gouvernements des États souverains devaient retrouver la maîtrise des flux financiers. Un autre intervenant a déclaré que le dollar des États-Unis avait consolidé son statut de monnaie mondiale, et que sa part dans les flux internationaux de crédit avait continué d'augmenter depuis la crise financière. Au moment de cette crise, un seul pays pouvait jouer le rôle de prêteur de dernier recours au niveau mondial, et la question de savoir si une autre crise pourrait être surmontée continuait de se poser.

14. Un intervenant a fait observer que le fait qu'un certain nombre de pays en développement bénéficiaient d'un accès accru aux marchés financiers internationaux, conjugué à des taux d'intérêt mondiaux historiquement bas, posait problème à un moment où les taux d'intérêt remontaient aux États-Unis.

15. Un autre intervenant a déclaré que, dans les grands pays en développement et les marchés émergents, la dette non financière du secteur privé avait dépassé 150 % du produit intérieur brut (PIB) combiné en 2017, et que l'augmentation concomitante des ratios du service de la dette demeurait également une préoccupation majeure dans l'optique de la viabilité de la dette extérieure de ces pays. Le risque que l'endettement des pays en développement ne soit plus viable au cours des prochaines années était aggravé par le fait que, bien que les emprunteurs souverains aient atténué le risque de change qu'ils encouraient en émettant massivement des titres de dette intérieure, cela n'avait pas été le cas pour les emprunteurs privés. Les entreprises avaient beaucoup emprunté, souvent en dollars, s'exposant ainsi au risque de change. Cette tendance était préoccupante, car elle intervenait à un moment où les taux d'intérêt étaient à la hausse aux États-Unis, ce qui risquait de peser davantage sur le service de la dette des pays en développement.

16. Des délégations ont dit qu'il ne fallait pas négliger le rôle de l'aide publique au développement en tant que source de financement des objectifs de développement durable, en particulier pour surmonter les difficultés liées aux changements climatiques, et se sont dits préoccupés par le fait qu'un certain nombre de pays n'avaient toujours pas atteint les cibles convenues au niveau international. Un intervenant a indiqué que le Japon avait augmenté ses dépenses d'aide publique au développement, tandis que les États-Unis et l'Union européenne créaient de nouveaux fonds destinés à renforcer les infrastructures des pays en développement. De nouvelles sources de financement du développement faisaient leur apparition, par exemple les envois de fonds dont le montant augmentait. Au total, les envois de fonds déclarés étaient actuellement supérieurs aux flux d'aide publique au développement et, dans certains pays, jouaient un rôle crucial dans la demande. Il était nécessaire de poursuivre l'analyse des nouvelles sources de financement du développement, telles que le financement mixte, et du profil des investisseurs des fonds spéculatifs.

17. Un représentant a rappelé le rôle que le Club de Paris avait joué par le passé en matière de restructuration de la dette. Toutefois, au vu de l'apparition d'instruments et de sources de financement toujours plus complexes, un intervenant a déclaré qu'il était probable que les restructurations futures se feraient dans d'autres instances.

Risque systémique et facteur mondiaux d'accroissement de la vulnérabilité financière des pays en développement : réformes nécessaires et mesures envisageables

18. Au cours de la réunion-débat, certains des quatre intervenants ont déclaré qu'au cours des dernières décennies, les pays en développement avaient été particulièrement exposés aux risques financiers systémiques, qui avaient plongé nombre d'entre eux dans le surendettement. Le système financier international actuel n'avait pas tenu ses promesses, car ces pays étaient entrés dans une nouvelle spirale d'endettement croissant, ce qui compromettait leur transformation structurelle.

19. Un autre intervenant a déclaré qu'il était de notoriété publique que, contrairement à un précédent épisode de vulnérabilité de la dette survenu dans les années 1990, la forte augmentation de la dette libellée en devises étrangères constituait un facteur aggravant, car elle rendait les pays en développement plus vulnérables aux chocs extérieurs provenant des pays avancés qui avaient notamment une politique monétaire plus stricte et à une monnaie qui s'appréciait. Même si les pays en développement avaient bénéficié d'importantes entrées de capitaux résultant des politiques d'assouplissement quantitatif mises en œuvre dans les pays avancés, le resserrement en cours avait provoqué une inversion soudaine des

flux de capitaux qui, en particulier dans les pays les plus endettés, avait entraîné des crises de la balance des paiements, une forte dépréciation des taux de change et une hausse du coût du service de la dette. Alors que les pays en développement avaient légèrement amélioré leur capacité à amortir les chocs, les banques centrales nationales ne disposaient que de peu de marge d'action pour faire face aux effets négatifs des sorties de capitaux. Le recours à la politique monétaire était entravé dès qu'apparaissait l'instabilité financière, et l'efficacité des interventions sur le marché des changes restait incertaine, tandis que les amortisseurs des politiques macroprudentielles semblaient trop faibles pour compenser un resserrement notable des conditions financières.

20. Des intervenants, qui étaient néanmoins conscients des obstacles à surmonter, ont fortement recommandé de réduire l'exposition à la dette en devises en trouvant des moyens de remplacer la dette extérieure par la dette intérieure.

21. Des représentants ont déclaré que la dette extérieure de certains pays en développement avait tendance à augmenter à un rythme plus rapide en raison de taux d'intérêt extérieurs relativement bas par rapport aux taux d'intérêt nationaux. D'autres ont déclaré que les fonds étrangers jouaient également un rôle essentiel dans le financement des projets d'infrastructure à grande échelle dont les pays en développement avaient besoin pour réaliser les objectifs de développement durable. Un intervenant a fait observer qu'emprunter en dollars pour rembourser une dette intérieure plus coûteuse ne pouvait fonctionner qu'avec un régime de taux de change fixes et aurait des effets néfastes en cas de dévaluation de la monnaie nationale. Il a déclaré que l'effet d'éviction de la dette publique intérieure sur le secteur privé relevait d'une conception erronée, car les entreprises utilisaient les obligations d'État pour garantir d'autres emprunts.

22. Des intervenants ont invité les pays en développement à adopter une approche plus globale pour surmonter les obstacles qui tenaient aux liens très étroits unissant le commerce, l'endettement et les flux financiers. Un intervenant a indiqué que les turbulences financières qui avaient frappé les pays en développement avaient été exacerbées par l'effondrement des cours des produits de base, par la détérioration des termes de l'échange et par l'augmentation des sorties de capitaux. Il a recommandé de mettre en œuvre au niveau national des politiques visant à développer l'activité économique et à stimuler le revenu et la liquidité intérieurs, en faisant appel aux banques nationales de développement, comme l'avaient fait les grandes puissances européennes dans le passé, et il a suggéré de créer des banques régionales pour fournir des liquidités aux pays en développement. Un représentant et un intervenant ont déclaré que la croissance économique pouvait être stimulée, par exemple, par une politique industrielle visant à accroître la valeur ajoutée manufacturière et à progresser dans la chaîne de valeur ou par une politique budgétaire expansionniste, tout en maintenant des niveaux élevés de dépense publique et une imposition adéquate des bénéfices des entreprises pour soutenir la demande intérieure. Un autre représentant a déclaré que des pays avaient également utilisé un régime de taux de change double en établissant une distinction, par exemple, entre les biens manufacturés et les transactions financières, ainsi que des arrangements commerciaux préférentiels Sud-Sud, avec un certain succès.

23. Les intervenants ont souligné que, dans toutes les régions en développement, la dette extérieure était essentiellement libellée en dollars et qu'il fallait mettre fin à la domination du « roi dollar », tout en reconnaissant qu'une telle entreprise serait difficile et exigerait du temps. Certains intervenants ont appelé à une réforme en profondeur des institutions et du système financiers mondiaux afin de faciliter la conversion de la dette extérieure en dette intérieure. Un intervenant a également suggéré la création de systèmes régionaux de paiement.

24. Un autre intervenant a déclaré que l'environnement économique mondial aggravait les risques qui pesaient sur la viabilité de la dette souveraine. Il a appelé l'attention sur la perpétuation d'un cercle vicieux d'austérité, conjuguant une croissance économique faible, des recettes fiscales en baisse et une augmentation de l'endettement, sur le fait que la restructuration de la dette arrivait souvent trop tard et n'offrait que trop peu de répit, ainsi que sur la forte probabilité qu'une première restructuration soit suivie d'autres restructurations ou d'un défaut de paiement. Les racines du problème tenaient aux déficiences de l'architecture internationale ainsi qu'au cadre législatif du pays dans lequel

les titres de dette avaient été émis. Par exemple, certains pays pratiquaient un taux d'intérêt compensatoire punitif en cas de défaut de paiement tout en faisant preuve d'indulgence avec les fonds voutours. L'intervenant et certains représentants se sont demandés comment améliorer les politiques des pays en développement qui visaient à réguler les flux de capitaux internationaux, à procéder à des contrôles judicieux, ainsi qu'à choisir en connaissance de cause le pays d'émission des titres de créance. Ils ont recommandé que les pays émettent à grande échelle des titres d'emprunt subordonnés à la capacité de l'État, en particulier des instruments qui lient le remboursement de la dette à la capacité de paiement, tels que des obligations indexées sur la croissance du PIB.

25. L'intervenant a également souligné la nécessité d'instaurer un système multinational de restructuration de la dette souveraine qui serait axé sur le développement et fondé sur des principes solides, conformément aux Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine (A/RES/69/319).

Le piège du revenu intermédiaire, la vulnérabilité environnementale et la viabilité de la dette souveraine : expériences et mesures prises

26. Au cours de la réunion-débat, l'un des quatre intervenants a déclaré que le taux d'endettement élevé de nombreux pays à revenu intermédiaire, en particulier les petits États insulaires en développement, représentait une préoccupation croissante au niveau mondial. Cela soulevait la question cruciale de la viabilité de la dette dans un contexte de vulnérabilité accrue aux chocs environnementaux, dont la fréquence allait en augmentant et qui causaient des dégâts toujours plus importants. La dette extérieure totale des petits États insulaires en développement avait plus que doublé sur la période 2008-2017, et le ratio moyen dette/PIB était passé de 28 % à 58 % au cours de la même période, certains de ces pays présentant des ratios supérieurs à 100 %. Malgré l'absence de seuil clairement établi, la viabilité de la dette dépendait de divers facteurs tels que les conditions auxquelles les prêts étaient octroyés, l'échéance des prêts, le niveau des taux d'intérêt et leur caractère fixe ou variable. Dans les faits, en cas de choc externe, l'endettement pouvait augmenter très rapidement, passant d'un niveau déjà élevé à un niveau insoutenable. Les dégâts et les pertes causés par la saison des ouragans de 2017 avaient été l'un des principaux facteurs de l'endettement croissant des pays des Caraïbes.

27. Un autre intervenant a déclaré que la capacité optimale d'endettement d'un pays était fonction du niveau de viabilité de la dette, mais aussi du couple endettement-croissance, qui se présentait en général sous la forme d'une courbe en U inversé : lorsque le ratio dette/PIB était bas, les effets sur la croissance étaient positifs, mais ils s'atténuaient jusqu'à devenir négatifs lorsque le ratio dépassait un seuil allant de 60 % à 70 %. L'un des principaux problèmes auxquels se heurtaient les pays lourdement endettés était qu'un tel fardeau les privait de la marge d'action budgétaire nécessaire pour adopter des politiques susceptibles de soutenir une croissance et un développement durables.

28. Un autre intervenant a souligné que les pays devaient disposer de la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre des programmes anticycliques et que les conditions d'octroi de l'aide qui leur étaient imposées ne devaient pas constituer une contrainte pour les pays qui prenaient ces mesures.

29. Des intervenants ont noté que les pays à revenu intermédiaire, y compris des petits États insulaires en développement, se heurtaient à un problème connexe, à savoir qu'ils n'avaient pas accès à des prêts à des conditions favorables en raison de leur statut. Ces pays étaient tombés dans le piège du revenu intermédiaire, les taux de croissance ralentissant sous l'effet de l'épuisement des transferts de main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à productivité plus élevée, ce qui entraînait une perte de compétitivité. La faiblesse de la croissance empêchait les pays de réaliser pleinement leur potentiel et entravait leur capacité à faire face aux chocs liés aux changements climatiques.

30. Selon des intervenants, un cadre de financement public solide pouvait aider les pays à améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation. Un intervenant a fait observer qu'une bonne gestion des finances publiques exigeait une stratégie claire en matière d'administration de la dette. Cette stratégie devait mettre l'accent sur la contribution que les divers flux, qu'ils soient ou non générateurs de dette, pouvaient

apporter au financement des stratégies nationales de développement. Il était important que les pays choisissent soigneusement entre les options de financement disponibles et examinent dans quelle mesure celles-ci pouvaient soutenir des projets d'investissement favorisant la diversification et la transformation structurelle. Dans la mesure du possible, il fallait privilégier l'aide publique au développement et l'accès à des ressources financières à des conditions favorables plutôt que le crédit privé. Une bonne gestion de la dette pourrait permettre de faire baisser les frais d'emprunt. L'expérience avait montré que les participants multilatéraux et bilatéraux et les acteurs du marché reconnaissaient et récompensaient généralement les efforts déployés par les pays pour gérer leur dette grâce à l'amélioration de l'accès au financement, qui devait à son tour être géré de manière stratégique pour éviter une spirale d'endettement incontrôlable.

31. Un autre intervenant a déclaré que l'accent mis sur la viabilité de la dette pouvait avoir un coût élevé, car les pays n'étaient pas en mesure de mobiliser beaucoup de ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, les stratégies de gestion de la dette étaient axées sur un ensemble restreint d'indicateurs financiers. Dans le cas des petits États insulaires en développement, l'impact économique, financier et social des vulnérabilités environnementales sur la viabilité de la dette n'était pas pris en compte. Des représentants ont appelé de leurs vœux la mise au point d'un outil permettant d'élaborer un cadre de financement national intégré pour la gestion des risques de catastrophe. Selon un intervenant, une option parallèle consistait à intégrer dans les évaluations de la viabilité de la dette l'estimation de l'incidence des changements climatiques sur les coûts et les besoins financiers des petits États insulaires en développement.

32. Des intervenants ont déclaré qu'il fallait prendre des mesures supplémentaires visant à assurer la viabilité à long terme de la dette. Il s'agissait notamment de procéder à des swaps de monnaies, d'approfondir les marchés de la dette intérieure et de continuer à promouvoir une approche juridique souple de la restructuration de la dette, comme les Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. Des représentants et des intervenants ont souligné que dans le cas de catastrophes naturelles, l'emploi d'instruments subordonnés à la capacité de l'État et de mécanismes multilatéraux d'assurance permettait d'alléger la charge financière. Toutefois, un intervenant a noté qu'il fallait alléger la dette et accorder davantage de prêts à des conditions favorables. Les initiatives d'allègement de la dette pouvaient être conçues en tenant compte des enseignements tirés de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui prévoyait notamment la nécessité de procéder en temps voulu à d'importantes réductions de la dette qui pourraient contribuer de manière décisive à garantir la viabilité de la dette et à empêcher la réapparition de vulnérabilités. Un autre intervenant a fait observer que les ressources fournies par le Fonds vert pour le climat pourraient servir à financer un mécanisme novateur de conversion de la dette élaboré par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour remédier à la vulnérabilité de la dette des pays des Caraïbes. Enfin, un représentant a suggéré qu'un mécanisme mondial de secours en cas de catastrophe pourrait être créé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour fournir une aide financière à grande échelle aux pays touchés par une catastrophe naturelle.

Vulnérabilité des pays les moins avancés à l'endettement : priorités et possibilités d'action aux niveaux national et multilatéral

33. Au cours de la réunion-débat suivante, l'un des quatre intervenants a déclaré que l'augmentation récente des niveaux d'endettement risquait de saper la croissance dans les pays en développement. Il fallait accorder un regain d'attention aux niveaux d'endettement intérieur, car tout défaut de paiement pourrait être fortement préjudiciable à l'économie nationale et au système bancaire. L'évolution de la composition de leur dette avait accru la vulnérabilité des pays en développement en raison de l'absence d'informations qui auraient permis d'évaluer la viabilité de leur endettement, d'assurer la coordination entre les nouveaux créanciers et de gérer la dette du secteur privé, qui se caractérisait par des échéances courtes et des taux d'intérêt élevés.

34. L'intervenant a également dit que l'augmentation de la dette se traduisait par un alourdissement du fardeau du service de la dette, un accroissement des risques de refinancement et une réduction de la marge d'action budgétaire, et que le surendettement pouvait avoir des incidences sur l'économie réelle. Au niveau national, il a recommandé aux pays d'accroître la production et la transformation locales afin d'élargir l'assiette de l'impôt, d'améliorer le fonctionnement des administrations fiscales, de réduire les flux de capitaux illicites (qui résultaient par exemple des sous-déclarations des entreprises étrangères et de la communication d'informations inexactes par ces dernières) et d'assurer la viabilité de la dette de sorte que le taux d'intérêt de la dette soit inférieur au taux de croissance économique. Pour appuyer ces mesures, il fallait, au niveau multilatéral, améliorer la transparence des statistiques et renforcer les capacités de gestion de la dette. En définitive, tout plan multilatéral devrait respecter les principes de transparence, de légitimité, d'impartialité, de bonne foi et de durabilité prônés par la CNUCED.

35. Un autre intervenant a déclaré que la vulnérabilité de la dette des pays en développement à faible revenu était due aux baisses des prix des produits de base, à la faiblesse de la gestion macrobudgétaire, à des sources de financement coûteuses et risquées et au manque de transparence de la gestion de la dette publique. Ainsi, environ 40 % des pays en développement à faible revenu étaient surendettés ou risquaient fortement de se retrouver dans cette situation. Plusieurs facteurs risquaient d'aggraver encore la situation de la dette publique, notamment les risques de forte hausse des taux d'intérêt mondiaux, de fléchissement de la croissance mondiale, de volatilité des prix des produits de base et de mauvaise application des ajustements budgétaires. Il a souligné que pour faire face à la vulnérabilité de la dette, il fallait définir des cadres macrobudgétaires solides, mettre en œuvre des réformes politiques adaptées et renforcer l'information sur la dette publique et les capacités de gestion de cette dette.

36. Un autre intervenant a souligné qu'il importait de disposer de données récentes, fiables et exhaustives sur le montant et la composition de la dette, condition préalable à une bonne gestion des passifs et du budget, à la prévention du surendettement, au recensement des risques et à l'atténuation des crises d'endettement. La transparence des données était essentielle à la viabilité de la dette, à l'élaboration des politiques et stratégies financières et à la bonne gouvernance. Les difficultés auxquelles les pays étaient actuellement confrontés tenaient à la qualité des données, notamment à leur manque d'exhaustivité, d'actualité, et d'exactitude et à l'insuffisance des données communiquées. La mauvaise qualité des données se traduisait par une vulnérabilité accrue, des difficultés à obtenir un financement, des coûts d'emprunt plus élevés et un surendettement. L'intervenant a souligné que si les pays étaient confrontés à de nombreuses inconnues, il était de leur ressort d'améliorer la qualité des données. Les principaux problèmes rencontrés étaient dus à la complexité croissante des portefeuilles et des titres de dette, à la faiblesse des cadres institutionnels, à l'insuffisance des capacités humaines et aux lacunes des systèmes de gestion. Le renforcement des capacités d'enregistrement des données sur la dette était particulièrement important, de même que l'amélioration de la compréhension des bonnes pratiques internationales. Pour surmonter les difficultés auxquelles ils étaient confrontés, les pays avaient besoin que la communauté internationale les aide davantage à accéder aux solutions existantes.

37. Une intervenante a déclaré que les principes non contraignants s'appliquant au financement souverain pouvaient permettre aux créanciers et aux débiteurs de négocier de façon équilibrée, ainsi que renforcer la capacité juridique des pays en développement à faible revenu. Elle a recommandé que soit élaboré un instrument à caractère juridiquement contraignant et exécutoire, sur la base des Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. À cette fin, un ensemble de normes juridiques et techniques portant expressément sur la négociation d'instruments de dette souveraine et la restructuration de la dette souveraine pourrait être publié, ce qui constituerait une étape importante vers la responsabilisation accrue des emprunteurs et des créanciers et contribuerait grandement à remédier à la vulnérabilité de la dette et à renforcer sa viabilité. Elle a souligné le rôle essentiel que la CNUCED, en tant qu'organisme international impartial et indépendant, pouvait jouer en faveur de cette recommandation.

38. Un intervenant a insisté sur la nécessité d'adapter les mesures d'atténuation de la vulnérabilité de la dette aux caractéristiques et à la situation propres à chaque pays.

Résoudre la question du fardeau insoutenable de la dette : comment dépasser le statu quo ?

39. Au cours de la réunion-débat consacrée à ce thème, l'un des quatre intervenants a noté que la période de politique monétaire accommodante dont avait profité l'économie mondiale ces dernières années touchait à sa fin et que la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis risquait de peser à nouveau sur le service de la dette des pays en développement. Ce changement survenait à un moment où les indicateurs de la dette s'étaient déjà dégradés dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Le recours accru de ces pays à l'émission d'obligations leur avait permis d'obtenir davantage de fonds, souvent à faible coût, mais avait également donné lieu à des restructurations complexes et prolongées de la dette dans les cas de défaillance. Des intervenants ont dit que du fait de cette vulnérabilité accrue, le nombre d'opérations complexes de restructuration de la dette souveraine menées au cours des deux années précédentes avait augmenté, le manque de transparence des données relatives à la dette des entreprises publiques, l'existence d'arriérés et d'autres arrangements financiers complexes ayant allongé la durée du processus de restructuration. Ils ont déclaré que pour régler ce problème, il faudrait continuer à renforcer les capacités du personnel des organismes chargés de gérer la dette. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la CNUCED insistaient sur l'importance de cette tâche.

40. Des intervenants et des participants ont déclaré au sujet de l'évaluation de la capacité de remboursement qu'un large consensus s'était dégagé sur la nécessité d'accorder une attention accrue aux ajustements budgétaires qui garantissaient la protection sociale et les droits de l'homme. Ils ont souligné qu'il s'agissait d'une question importante dans le contexte actuel, car l'accroissement de la dette s'était traduit par un alourdissement du fardeau du service de la dette qui réduisait les ressources disponibles pour le financement des programmes publics et entravait la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Des intervenants et des participants ont déclaré que le système actuel de gestion des problèmes liés à la dette souveraine était incomplet, inefficace et souvent inéquitable. Il fallait non seulement traiter la question des créances privées non remboursées, mais également remédier aux insuffisances du système actuel de traitement de la dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. En outre, un intervenant a déclaré que les nouveaux types de titres de dette garantis par des actifs, tels que les produits de base, posaient des problèmes inédits en matière de transparence et de restructuration de la dette, car ils introduisaient involontairement une catégorie de créanciers prioritaires dans le processus de restructuration.

42. Un autre intervenant a fait observer qu'il serait peut-être possible de suivre une voie parallèle pour améliorer le processus de restructuration de la dette en adoptant des principes juridiques non contraignants tout en améliorant l'approche contractuelle. Les discussions en cours sur un cadre multilatéral de restructuration de la dette mettaient en évidence les lacunes du système actuel et donnaient un nouvel élan à la poursuite des travaux visant à les combler. Il pouvait également être possible de rechercher un accord international sur des critères qui déclencheraient un moratoire dans le cadre d'un mécanisme plus large de restructuration de la dette mondiale. Des intervenants et des participants ont noté que cette approche pouvait remédier au problème bien connu du « trop peu, trop tard », qui faisait l'objet d'un large consensus, et restreindre les activités des créanciers récalcitrants.

43. Des représentants et des participants ont déclaré que, jusqu'à présent, seuls trois pays avaient adopté des lois qui faisaient obstacle aux poursuites intentées par des créanciers non coopératifs et qu'il fallait faire davantage pour que d'autres pays leur emboîtent le pas. Un représentant a fait observer que pour améliorer le système mondial de restructuration de la dette, il fallait que toutes les parties prenantes se consultent, comme cela avait été le cas pour l'élaboration des Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière d'ouverture, le 7 novembre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a élu M. Paul Oquist (Nicaragua) Président et M^{me} Nozipho Joyce Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EFD/2/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes.
4. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

C. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière de clôture, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa deuxième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté le thème et les questions d'orientation ci-après pour l'ordre du jour provisoire de sa troisième session :

- a) Thème :
Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes*
- b) Questions d'orientation :
 - i) Comment respecter l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'inverser la tendance récente à la baisse de l'aide publique au développement et comment faire en sorte que cette aide contribue davantage à l'accroissement des fonds destinés au développement qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable ?
 - ii) Pour ce faire, comment améliorer et coordonner la qualité et les effets des apports de fonds publics à des conditions favorables ou aux conditions du marché, notamment au moyen de modèles et d'outils de financement innovants ?
 - iii) Quels changements institutionnels, politiques et réglementaires faut-il apporter au niveau international pour faire en sorte que la gouvernance économique mondiale contribue de manière appropriée à une coopération internationale optimale en faveur du développement, afin de faciliter la mobilisation des ressources publiques intérieures ?

* Domaines d'intervention C et F du Programme d'action d'Addis-Abeba (voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, sect. C et F).

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Allemagne	Japon
Arabie saoudite	Jordanie
Bahamas	Koweït
Barbade	Mali
Bolivie (État plurinational de)	Maroc
Burundi	Maurice
Cambodge	Mauritanie
Canada	Namibie
Congo	Népal
Côte d'Ivoire	Niger
Cuba,	Nigéria
Djibouti	Oman
Égypte	Ouganda
El Salvador	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	République démocratique populaire lao
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Géorgie	Soudan
Guatemala	Togo
Guyana	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Ukraine
Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
	Zambie
2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Union africaine
 - États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Commission économique eurasienne
 - Ligue des États arabes
 - Organisation internationale de la Francophonie
 - Organisation de la coopération islamique
 - Centre Sud
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 - Département des affaires économiques et sociales
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Fonds monétaire international
 - Groupe de la Banque mondiale

* Dans la présente liste ne figurent que les noms des participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/EFD/2/INF.1.

Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la Santé.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Réseau européen sur la dette et le développement.
